



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/11
6 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 JANVIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉTHIOPIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 5 janvier 1999 par Ato Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, lors d'une séance d'information organisée à l'intention des membres du corps diplomatique d'Addis-Abeba au sujet de l'agression érythréenne et du rejet par l'Érythrée de la proposition de paix de l'Organisation de l'unité africaine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Duri MOHAMMED

ANNEXE

Déclaration faite par Ato Seyoum Mesfin, Ministre éthiopien
des affaires étrangères, lors d'une séance d'information
organisée à l'intention des membres du corps diplomatique
d'Addis-Abeba au sujet de l'agression érythréenne et du
rejet par l'Érythrée de la proposition de paix de
l'Organisation de l'unité africaine

Près de huit mois se sont écoulés depuis que l'Érythrée a perpétré une agression contre l'Éthiopie et a occupé par la force des territoires éthiopiens.

On peut dire que l'Érythrée a commis des crimes de deux ordres : le premier crime tient à l'invasion et l'occupation totalement inattendues de notre territoire, le 12 mai 1998, ainsi qu'aux atrocités commises par l'Érythrée, allant de frappes aériennes lancées sans discrimination contre des civils au déracinement de centaines de milliers de nos compatriotes du territoire éthiopien occupé.

Le second crime commis par les autorités érythréennes est lié au mépris qu'elles ont affiché à l'égard des efforts déployés pour rétablir la paix et pour aider les deux parties à éviter la guerre et à réaliser la paix. Ce dernier crime est tout aussi grave et tout aussi sauvage, étant donné qu'en fermant toutes les voies de la paix, les autorités érythréennes paraissent décidées à imposer contre sa volonté la guerre au peuple éthiopien, qui espérait jusqu'il y a sept mois que l'expérience de la guerre appartenait désormais à l'histoire et que les années à venir permettraient de rattraper le temps perdu.

Les autorités érythréennes continuent de commettre les deux types de crime. En maintenant leur occupation du territoire éthiopien et en continuant de violer la souveraineté de l'Éthiopie, elles ont décidé de perpétuer leur crime contre notre peuple. Par ailleurs, elles s'obstinent à exclure la paix, ainsi qu'il ressort à l'évidence de leur réaction à la dernière proposition de paix formulée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réaction dénuée de tout sérieux et qui n'est qu'une opération de relations publiques conçue pour semer la confusion et maintenir dans la mesure du possible toute l'ambiguïté du rejet de la proposition de paix par l'Érythrée. Le fait que les autorités érythréennes continuent ainsi de commettre un crime en éliminant toutes les chances de réaliser la paix est l'évidence même et ne saurait échapper aux observateurs un tant soit peu objectifs.

Nous nous trouvons à un tournant de cette crise, que les autorités érythréennes nous ont imposée. Il est clair que l'intransigeance de l'Érythrée fait pièce aux démarches diplomatiques. Ce n'est pas la première fois.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Érythrée a fait preuve de constance tout au long de cette crise et n'a cessé de rejeter toutes les propositions de paix et de chercher à faire capoter les efforts de paix, soit en tentant de discréditer les démarches de médiation dans leur ensemble, soit en essayant de ternir la crédibilité de ceux qui participaient au processus de rétablissement de la paix.

/...

La première proposition de paix que l'Érythrée ait rejetée – ce qui est désormais bien connu – était celle qui émanait des États-Unis d'Amérique et du Rwanda. Après avoir opposé un non catégorique aux résultats de la médiation des États-Unis et du Rwanda, dont l'Érythrée avait au départ accepté de bon gré les bons offices, l'Érythrée a fait savoir qu'elle préférerait que le rôle d'artisan de la paix soit dévolu à l'OUA. Or, lorsque le Sommet de l'OUA tenu à Ouagadougou le 10 juin 1998 a adopté une résolution engageant les deux parties à accepter la proposition des États-Unis et du Rwanda, l'Érythrée a de nouveau réagi par la négative, affirmant qu'elle n'était prête à accepter qu'un nouveau processus qui devrait être lancé par l'OUA, et conduit par une délégation de haut niveau de chefs d'État de l'OUA, constituée au départ pour assurer et suivre l'application de la résolution du Sommet de l'OUA du 10 juin.

L'Érythrée est parvenue à ses fins, la délégation de haut niveau de l'OUA a dû repartir de zéro, et il a fallu constituer des comités au niveau des ambassadeurs et au niveau ministériel pour examiner la genèse de la crise et déterminer s'il y avait eu agression. Si on en est arrivé là, c'est parce que les autorités érythréennes mentaient effrontément en affirmant que les territoires éthiopiens occupés étaient érythréens et avaient toujours été administrés par l'Érythrée.

Nous savions quels seraient les résultats de l'enquête de l'OUA, tout comme les autorités érythréennes. C'est pourquoi elles ont voulu empêcher le Comité d'ambassadeurs de déterminer qui administrait Badme avant que les forces érythréennes envahissent la localité le 12 mai 1998. Mais l'OUA a tenu bon, bien que l'Érythrée insistât pour modifier le mandat du Comité d'ambassadeurs. Ces faits sont consignés dans le rapport de la délégation de haut niveau au sommet de l'Organe central de l'OUA.

Les conclusions du Comité d'ambassadeurs ne laissaient pas la place au doute. Prouvant l'agression érythréenne de manière irréfutable, elles ont été à la base des formules proposées aux deux parties par la délégation de haut niveau lors d'une réunion tenue au niveau ministériel les 1er et 2 août 1998 à Ouagadougou.

C'est donc à l'issue de travaux approfondis menés à différents niveaux que la délégation de haut niveau a finalement soumis le plan de paix de l'OUA aux deux parties lors d'un sommet tenu les 7 et 8 novembre 1998.

L'Éthiopie, dont la délégation était conduite par notre Premier Ministre, a accepté séance tenante la proposition ad referendum, après avoir obtenu les précisions demandées, et elle a communiqué trois jours plus tard au Président de la délégation de haut niveau son acceptation formelle et officielle de la proposition.

En revanche, l'Érythrée a refusé d'admettre qu'une proposition de paix avait été effectivement soumise par l'OUA. Pour elle, la proposition de l'OUA n'a constitué que des "points de discussion" jusqu'à la tenue, les 17 et 18 décembre 1998, du sommet de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour le règlement des conflits, auquel la délégation de haut niveau devait soumettre son rapport.

/...

Ici, je passerai sous silence la tentative érythréenne de détruire l'oeuvre et la crédibilité de la délégation de haut niveau et de ses membres, tout comme elle avait cherché à jeter le discrédit sur le Secrétaire général de l'OUA.

Il est toutefois capital de parler de ce que les autorités érythréennes ont cherché à faire immédiatement avant le sommet de l'Organe central à Ouagadougou et lors du sommet proprement dit, ainsi que de ce qu'elles font depuis. À ce propos, rien ne saurait montrer davantage le manque de sérieux des autorités érythréennes pour ce qui est des efforts de paix déployés par l'OUA et le mépris qu'elles affichent à l'égard de l'organisation que la série de questions que, tout comme un maître d'école devant ses élèves, elles ont soumises à l'OUA le 12 décembre 1998, soulignant que leur réaction à la proposition de paix dépendrait des réponses que l'OUA donnerait à ces 32 questions, qui sont généralement pour le moins bizarres.

Il y a eu ensuite, le 15 décembre 1998, le message du Président érythréen au Président de la délégation de haut niveau, dont le dirigeant érythréen a répété le contenu deux jours plus tard devant le sommet de l'Organe central. Le message consistait dans les deux cas à demander à l'OUA de modifier les propositions fondamentales formulées par l'organisation, demandant le retrait de l'Érythrée du territoire éthiopien occupé et le rétablissement du statu quo ante. Comme il fallait s'y attendre, cette demande d'amendement formulée par l'Érythrée, qui en fait revenait à une contreproposition, a été rejetée par le sommet, lequel a entériné la proposition de paix de la délégation de haut niveau tout en demandant que le plan de paix soit appliqué sans retard. C'est tout.

Voilà où en est l'action que mène l'OUA pour faciliter la conclusion d'un accord de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. L'OUA a soumis sa proposition et en a demandé l'application sans retard. L'Éthiopie a accepté cette proposition. L'Érythrée continue de parler d'amendements – comme elle avait parlé auparavant de "points de discussion" – concernant la question fondamentale qui est d'exiger son retrait du territoire éthiopien et le rétablissement de l'administration éthiopienne.

Telle est la situation pour ce qui est des dispositions de l'Érythrée en ce qui concerne la paix. Il n'est certainement pas faux de dire qu'on laisse l'Érythrée se livrer à des meurtres en toute impunité et faire pièce ouvertement et efficacement à toutes les démarches diplomatiques visant un règlement pacifique de la crise, crise qu'elle a elle-même suscitée et imposée à l'Éthiopie. La communauté internationale continuera-t-elle à laisser les autorités érythréennes refuser la paix au peuple éthiopien et au peuple érythréen tout en se jouant de tous les efforts de paix?

En tant que gouvernement, nous avons tenu les promesses que nous avons faites à notre peuple et à la communauté internationale. Dès le début de la crise, nous avons déclaré que nous épuiserions toutes les possibilités de régler la crise par des moyens pacifiques en accordant la priorité absolue à cette méthode de règlement du problème. Nous l'avons fait scrupuleusement, animés de toute la bonne volonté nécessaire.

Or, aujourd'hui, tout observateur objectif ne peut que constater que, dans cette crise, l'Éthiopie n'a pas de partenaire dans le rétablissement de la paix.

/...

Dans ces conditions, il n'y a plus rien à attendre de l'Éthiopie. La balle est manifestement dans le camp érythréen.

À n'en pas douter, d'autres pourraient aussi être appelés à se demander s'ils ont suffisamment oeuvré en faveur de la paix et pour faire pression sur l'Érythrée, qui est manifestement l'agresseur, la partie intransigeante et la partie qui ne veut donner aucune chance à la paix.

Dire que les autorités érythréennes sont insensibles aux pressions n'est pas convaincant. Il faut leur tenir le langage qu'elles comprennent. Elles cesseront de faire la sourde oreille si on leur fait bien comprendre que tout cela pourrait leur coûter cher financièrement. Il faut commencer par reconnaître que ménager l'Érythrée, en évitant d'appeler un chat un chat, n'a rien donné et n'a fait que conforter les autorités érythréennes dans leur attitude de défi, d'intransigeance et d'insolence à l'endroit de certaines personnes et institutions ainsi qu'à l'égard de tous ceux qui sont liés à l'effort de paix.

À ce propos, nous avons tous en mémoire ce que l'on nous a dit et ce qui nous a été garanti au début de cette crise. Il a été dit que nous devons faire preuve d'un maximum de retenue. Il a été affirmé qu'il fallait donner à l'OUA l'occasion de faire en sorte qu'il soit superflu de faire la guerre pour faire cesser l'agression. On nous a promis, ainsi qu'à l'OUA, qu'une fois que celle-ci aurait pris position et aurait formulé une proposition de paix, tous se rangeraient résolument derrière l'OUA et que l'agresseur, quel qu'il soit, se verrait affirmer sans ambages que l'agression ne paie pas. On ne peut être que déçu autant que surpris de constater que, bien après que l'OUA eut clairement désigné l'agresseur et eut présenté sa proposition de paix, il n'en a rien été. C'est même ce qui explique en partie pourquoi l'Érythrée a défié tous les efforts de paix et défie maintenant l'Organisation de l'unité africaine. C'est pourquoi seul ce que ceux qui sont en mesure de faire efficacement pression sur l'Érythrée sont disposés à faire déterminera s'il y a lieu d'espérer un règlement pacifique de la crise. Autrement, nous pourrions faire notre deuil de l'effort de paix. Nous demandons donc à la communauté internationale, conformément à ses obligations en vertu du droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, afin de tenir les engagements qui ont été pris, d'exercer toutes les pressions efficaces possibles sur l'Érythrée de façon que les efforts de l'OUA puissent aboutir et que la diplomatie ait sa chance.

Voilà pourquoi j'ai parlé de tournant dans cette crise créée il y a sept mois déjà par l'agression érythréenne. L'Éthiopie attend la réaction de la communauté internationale, sans laquelle nul ne saurait oser espérer une réaction positive de la part de l'Érythrée.
